TARIF DES PRESTATIONS

• VENTE IMMOBILIERE :
Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € T.T.C. forfaitaires
Facturation minimale 7 000 € T.T.C. forfaitaires
Vente de garage – box – parkings : Honoraires forfaitaires 1 900 € T.T.C. à la charge du vendeur.
Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieurs au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.
Les pourcentages s'entendent T.T.C. sur le prix initial de mise en vente.

• VENTE EN V.E.F.A. :
Selon barème fixé par le promoteur
Les pourcentages s'entendent T.T.C. sur le prix initial de mise en vente.

• VENTE DE FONDS DE COMMERCES ET CESSION DE DROIT AU BAIL / VENTE DE LOCAUX INDUSTRIELS, ARTISANAUX, BUREAUX :
Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).
7% T.T.C. du prix de vente.
Facturation minimale 7 000 € T.T.C.
Les pourcentages s'entendent T.T.C. sur le prix initial de mise en vente.

• VENTE EN VIAGER :
15% du prix de vente initial, à la charge du vendeur.
Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).
Les pourcentages s'entendent T.T.C. sur le prix initial de mise en vente.

• MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :
Honoraires à la charge de l'acquéreur : 4% + 3 000 € T.T.C. forfaitaires
Facturation minimale 7 000 € T.T.C. forfaitaires

• AVIS DE VALEUR ECRIT : 180 € T.T.C. à la charge du demandeur.

• GESTION LOCATIVE COURANTE :
Nos honoraires sont fixés à 6,67% H.T. du quittancement, soit 8,00 % T.T.C, à la charge du bailleur.

• GESTION LOCATIVE DE GARAGE – BOX – PARKING :
Nos honoraires sont fixés à 10 % H.T. du quittancement, soit 12 % T.T.C, à la charge du bailleur.

• GARANTIE DES LOYERS IMPAYES :
Protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours : à la charge du propriétaire soit 2,8% T.T.C. du quittancement annuel.

• ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (PNO) : Lot d'habitation < 250m² => 112 €/AN

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire : 15 € T.T.C./m² pour les zones très tendues, 13 € T.T.C./m² pour les zones tendues et 11 € T.T.C./m² pour le reste du territoire (dont 3 € T.T.C./m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire : 15 € T.T.C./m² pour les zones très tendues, 13 € T.T.C./m² pour les zones tendues et 11 € T.T.C./m² pour le reste du territoire (dont 3 € T.T.C./m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).

Frais d'avenant à bail à charge exclusive du locataire : 120 €

• LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL OU DE GARAGE – BOX ET PARKING :
Honoraires à la charge du preneur / locataire : Un mois de loyer charges incluses (T.T.C.) + coût EDL
Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer charges incluses (T.T.C.) + coût EDL